

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 27 Mars 2009

L'an deux mille neuf et le vingt sept mars à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 23/03/2009

Etaient présents : Mmes. DOMERC Valérie. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. ESQUERRA Jean-Michel. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Madame Valérie DOMERC a été élue secrétaire de séance.

➤ Vote du budget primitif 2009

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du budget primitif qui s'établit de la façon suivante :

- <i>fonctionnement (dépendances et recettes) :</i>	286 338,00€
- <i>investissement (dépendances et recettes) :</i>	314 500,00€

Il propose de répartir les dépenses d'investissement de la façon suivante :

- <i>remboursement du capital des emprunts :</i>	14 000,00€
- <i>immobilisations incorporelles (article 203) :</i>	4 127,00€ (coût global étude photovoltaïque, après subventions 20% resteront à la charge de la commune)

- <i>immobilisations corporelles (article 218) :</i>	14 500,00€
--	------------

(porte-manteaux foyer/mairie, chaises salle du conseil, matériel informatique, tronçonneuse, défibrillateur, mobilier cuisine foyer)

- <i>immobilisations corporelles en cours (article 23) :</i>	91 100,00€ (avec un emprunt de 60 710,00€ - église 1 ^{re} tranche 70 500€ + mise aux normes du foyer 9 400€ + portes et fenêtres foyer 3 500€ + église St André infiltration eau 5 000€ + cimetière St Laurent caveau dépositaire 2700€).
--	--

Concernant la voirie communale, il est inscrit sur l'article 6554 la section de fonctionnement la somme de 32 400,00€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce projet de budget à l'unanimité des présents.

➤ Validation du taux des impôts 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour ces 4 taxes en reconduisant les mêmes taux :

Après délibération le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2008 soit :

- <i>taxe d'habitation</i>	5,46%	- <i>produit attendu :</i>	7 666€
- <i>taxe foncier bâti</i>	8,99%	- <i>produit attendu :</i>	7 327€
- <i>taxe foncier non bâti</i>	52,22%	- <i>produit attendu :</i>	13 734€
- <i>taxe professionnelle</i>	5,46%	- <i>produit attendu :</i>	1 605€

Soit un produit total de 30 332,00€ pour 2009 qui s'élèverait avec la compensation de 6 115,00€ à 36 447,00€.

➤ **Délibérations**

- **Taxe locale d'équipement (TLE)** : une augmentation de 1% du taux de la TLE est soumise au vote du Conseil avec 1 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention. Le taux de la TLE est reconduit à 2% pour les 3 ans à venir.
- **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour signer la convention avec le Préfet du Gers relative à la réduction pérenne à un an du délai normal de deux années qui existe entre le paiement d'une dépense éligible au FCTVA et l'attribution de la dotation correspondante.
- **Document d'urbanisme** : dans le cadre du projet de la création d'un lotissement l'élaboration d'un document d'urbanisme sous forme de carte communale est soumise au vote du Conseil avec 10 voix pour et 1 abstention.

➤ **Loisirs et vie associative**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les subventions versées aux associations de Ladevèze-Rivière de 20 € soit :

- *Comité des fêtes* : 805€
- *Ladevèze et son histoire* : 175€
- *Sauvegarde de la chasse* : 100€
- *La gym volontaire* : 100€
- *La boule ladevèzienne* : 100€

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

➤ **Point voirie et bâtiments communaux**

Voirie : le curage des collecteurs a été réalisé courant mars ; le busage du pont après la maison de M. Lagrené a été également réalisé.

Bâtiments communaux : **Eglise St Laurent** : les travaux de la 1^{ère} tranche ont débuté le 23 mars dernier. Des réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 16H00. L'accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux publics fera l'objet d'une réflexion pour la 2^{ème} tranche des travaux. La situation en mars des dons auprès de la Fondation du Patrimoine est de 700€.

Foyer rural : la porte endommagée donnant sur l'école sera remplacé fin avril.

➤ **Commission école**

En attendant la pose de la porte du foyer rural, Mme Boe aura accès au foyer par la porte principale et cela pour donner les cours de gym aux écoliers.

La rencontre festive organisée par l'école aura lieu le vendredi 26 juin.

➤ **Infos diverses**

Soho-Solo : Ladevèze-Rivière étant chef de file du projet, Monsieur le Maire demande à un membre du Conseil Municipal du bien vouloir intégrer le Comité local d'accueil qui sera composé des maires de Ladevèze-Rivière, Tillac, Tourdun, Préchac, Blousson-Sérian, et Mme Christelle Peyroutou.

SICTOM : proposition d'une intervention du Président du SICTOM lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Défibrillateur : M.Caumont (sapeur pompier) fera une intervention lors d'un Conseil Municipal pour donner des avis sur le choix d'un défibrillateur automatique et semi-automatique.

Goûter des aînés : la date est arrêtée au samedi 18 avril 2009 à 15H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H00

Ont signé aux registres les membres présents